



Réunion Conseil Municipal

Vendredi 1^{er} Avril 2016

Compte Rendu de Séance

Présents : 10

Excusés : 1, Damien TROUILLOT

Absents : 0

Le Président ouvre la séance à 20 h 00

Secrétaire de séance : **Nelly ROUSSY**

Ordre du jour

I – Proposition des Orientations budgétaires à inscrire au BP 2016

Suite au débat d'orientation budgétaire, lors de la séance du 11 Mars 2016 et à la réunion de la commission « Voirie & Travaux », en date du 25/03/2016, le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur les projets d'investissement suivants :

• Travaux forestiers	➤ Ferme	910.00 €
Décision du conseil municipal : Pour = 10 voix	Contre = 0 voix	Abstention = 0 voix
• Travaux mise en conformité Mairie-École (suite & fin)	➤ Estimatif	4 000.00 €
Décision du conseil municipal : Pour = 10 voix	Contre = 0 voix	Abstention = 0 voix
• Travaux accessibilité (contrat Ad'ap)	➤ Estimatif	5 000.00 €
Décision du conseil municipal : Pour = 10 voix	Contre = 0 voix	Abstention = 0 voix
• Travaux réfection de voirie	➤ Estimatif	45 000.00 €
Décision du conseil municipal : Pour = 10 voix	Contre = 0 voix	Abstention = 0 voix
• Remplacement poteau incendie	➤ Ferme	2 762.23 €
Décision du conseil municipal : Pour = 10 voix	Contre = 0 voix	Abstention = 0 voix

II – Présentation et vote des budgets primitifs 2016

Le Maire présente les différents budgets de la commune pour l'année 2016, qui s'établissent comme suit :

• <u>Budget CCAS</u>		
Ce budget a vocation à disparaître cette année.		
Décision du conseil municipal : Pour = 10 voix	Contre = 0 voix	Abstention = 0 voix
Épuration et suppression budget CCAS		
Décision du conseil municipal : Pour = 10 voix	Contre = 0 voix	Abstention = 0 voix
• <u>Budget Assainissement</u>		
Dépenses de fonctionnement pour un montant de	➤	19 127.00 €
Recettes de fonctionnement pour un montant de	➤	23 039.00 €
Investissement dépenses pour un montant de	➤	17 364.62 €
Investissement recettes pour un montant de	➤	17 364.62 €
Décision du conseil municipal : Pour = 10 voix	Contre = 0 voix	Abstention = 0 voix

• <u>Budget Principal</u>		
Dépenses de fonctionnement pour un montant de	➤	136 074.22 €
Recettes de fonctionnement pour un montant de	➤	185 116.32 €
Investissement dépenses pour un montant de	➤	68 225.00 €
Investissement recettes pour un montant de	➤	68 225.00 €
Décision du conseil municipal : Pour = 10 voix	Contre = 0 voix	Abstention = 0 voix

III – Vote des taux d'imposition 2016

Le Maire présente la grille des taux d'imposition, relative aux taux moyens Nationaux, Départementaux, ainsi que les taux d'imposition de la CCPB.

Le Président propose de conserver les taux communaux inchangés pour l'exercice budgétaire 2016. Il argumente cette proposition en évoquant la quasi certitude d'une augmentation des taux de la CCPB.

Reconduction des taux communaux sans changement pour l'exercice 2016 :

Décision du conseil municipal : Pour = 10 voix Contre = 0 voix Abstention = 0 voix

IV – Réactualisation délibérations et conventions

Plusieurs délibérations supposent une réactualisation quant à leur validation. Il s'agit de :

Délibération réactualisant les précédentes en matière d'amortissements des biens, sur les budgets « assainissement » et « principal » :

Le Maire rappelle les règles de la comptabilité publique, qui imposent aux collectivités territoriales, d'amortir leurs biens, corporels ou incorporels, issus de dépenses d'investissement et devant figurer à l'inventaire de la collectivité.

- Amortissement de la station de traitement et des subventions correspondantes à inscrire au « Budget Eau – Assainissement ». Durée d'amortissement 30 ans pour les subventions et 40 ans pour le bien propre.

Décision du conseil municipal : Pour = 10 voix Contre = 0 Abstention = 0

- Amortissement de réseau (extension chemin des Prés), non réalisé jusqu'à ce jour. Cet amortissement sera inscrit au « Budget principal » pour une durée de 30 ans.

Décision du conseil municipal : Pour = 10 voix Contre = 0 Abstention = 0

- Délibération autorisant le Maire à procéder à la mise à jour de l'actif et de l'inventaire municipal, relatif à un nécessaire toilettage de l'inventaire de la collectivité.

Décision du conseil municipal : Pour = 10 voix Contre = 0 Abstention = 0

- Délibération actualisée sur les tarifs des sépultures et redevances funéraires,

Décision du conseil municipal : Pour = 10 Contre = 0 Abstention = 0

- Délibération sur l'instauration d'un règlement municipal pour la gestion du cimetière,

Décision du conseil municipal : Pour = 10 Contre = 0 Abstention = 0

- Délibération « Adhésion groupement de commandes ». Dans le cadre de TEPCV (Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte), il convient de valider cette adhésion, afin de réaliser le diagnostic sur l'éclairage public de la commune.

Décision du conseil municipal : Pour = 10 Contre = 0 Abstention = 0

V – Cahier des charges cimetièrè communal

Un cahier des charges fixant la réglementation du cimetière communal a été élaborée. Ce document a pour but de clarifier et de maîtriser les différentes législations en vigueur auxquelles tout citoyen est soumis.

Le Maire soumet ce document aux voix :

Décision du conseil municipal : Pour = 10 Contre = 0 Abstention = 0

La délibération sur les tarifs des concessions funéraires a donné lieu à un débat ouvert et riche quant aux décisions suivantes :

- Le Maire devra procéder prochainement à la finalisation des transactions actuellement en cours pour la vente de caveaux et de cavurnes aux personnes ayant déposé réservation
- Concernant les concessions actuellement en cours, la majeure partie d'entre elles a été renouvelée en 2007, pour une durée de 30 ans.
- La durée de la concession démarre automatique à la date d'achat d'un caveau ou d'une cavurne ou d'un emplacement disponible.

V – Questions diverses

Convention Déneigement - Présentation et explication

Le Maire informe les conseillers d'une prochaine réunion regroupant les différents acteurs concernés par les opérations de déneigement.

Cette prochaine réunion aura pour thème, la réactualisation de la « convention déneigement » actuellement en cours avec les communes de Hyevre-Paroisse, Hyevre-Magny et Villers Saint Martin.

L'ordre du jour épuisé, le Maire clôture la séance à 22 heures 15 minutes.